Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 9

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Question 11 :

Si l'effectif du personnel à formation complète diminue dans l'industrie horlogère, pensez-vous que l'amélioration technique des produits horlogers en sera ralentie ?

Les réponses montrent que la majorité des personnes consultées sont conscientes de l'importance du rôle que joue et jouera le personnel qualifié ; cela ressort encore de la question suivante concernant le progrès technique, mais il apparaît également que le personnel horloger ne distingue pas très clairement le processus du développement horloger et confond les fonctions de cadres moyens, cadres supérieurs et de production. Les questions suivantes prouvent également cette méconnaissance et renforcent dans l'idée qu'une information serait nécessaire.

Question 16 :

Souhaiteriez-vous que votre enfant fasse un apprentissage horloger ?

Cette question est fort intéressante et les réponses données ne manquent pas d'inquiéter sérieusement, car elles constituent un cri du cœur montrant bien la gravité de la situation. En effet, les quatre groupes d'hommes qualifiés, hommes non qualifiés, femmes qualifiées et femmes non qualifiées répondent négativement et ne souhaitent donc pas voir leur enfant faire un apprentissage dans l'horlogerie. Aux raisons données se rencontrent le plus souvent les réponses suivantes : monotonie du travail, manque de possibilité d'avancement, salaire insuffisant.

Question 20 :

A quoi attribuez-vous le fait que trop peu de jeunes s'inscrivent dans les écoles d'horlogerie pour acquérir une formation complète ?

A cette question, les principales réponses données sont les suivantes : insuffisance du système des bourses d'apprentissage (366 fois), absence de salaire (364 fois), désir des jeunes de gagner de l'argent dès la fin de la scolarité obligatoire (359 fois), manque d'information sur les programmes des écoles d'horlogerie (302 fois). Cela doit encourager la Chambre suisse de l'horlogerie à persister dans sa décision d'entreprendre des actions tant dans le domaine de l'information que dans celui des allocations d'études ou du salaire d'apprentissage.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1er vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20